



**Le Maire de la Commune de BERTRY,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2213.1 et L2213.2,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** la demande de la S.N.C.F Réseau en date du 20 juin 2023

**Considérant** qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité du chantier.

## **ARRETE**

**Article 1 :** La circulation des véhicules de toutes natures, piétons, bétails, sera interdite sur le passage à niveau PN 77, rue Pasteur, du 20 juillet 2023 à 21h00 au 22 juillet 2023 à 6h00.

**Article 2 :** Durant cette interruption, une déviation sera mise en place sur l'itinéraire suivant :

- Sens Bertry vers Troisvilles : D115, D115A, D643, D98  
Communes traversées : BERTRY, CAUDRY, AUDENCOURT, BEAUMONT-EN-CIS, INCHY, TROISVILLES.
- Sens Troisvilles vers Bertry : D98, D643, D115A, D115  
Communes traversées : TROISVILLES, INCHY, BEAUMONT-EN-CIS, AUDENCOURT, CAUDRY, BERTRY.

**Article 3 :** La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur. La pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise chargée des travaux.

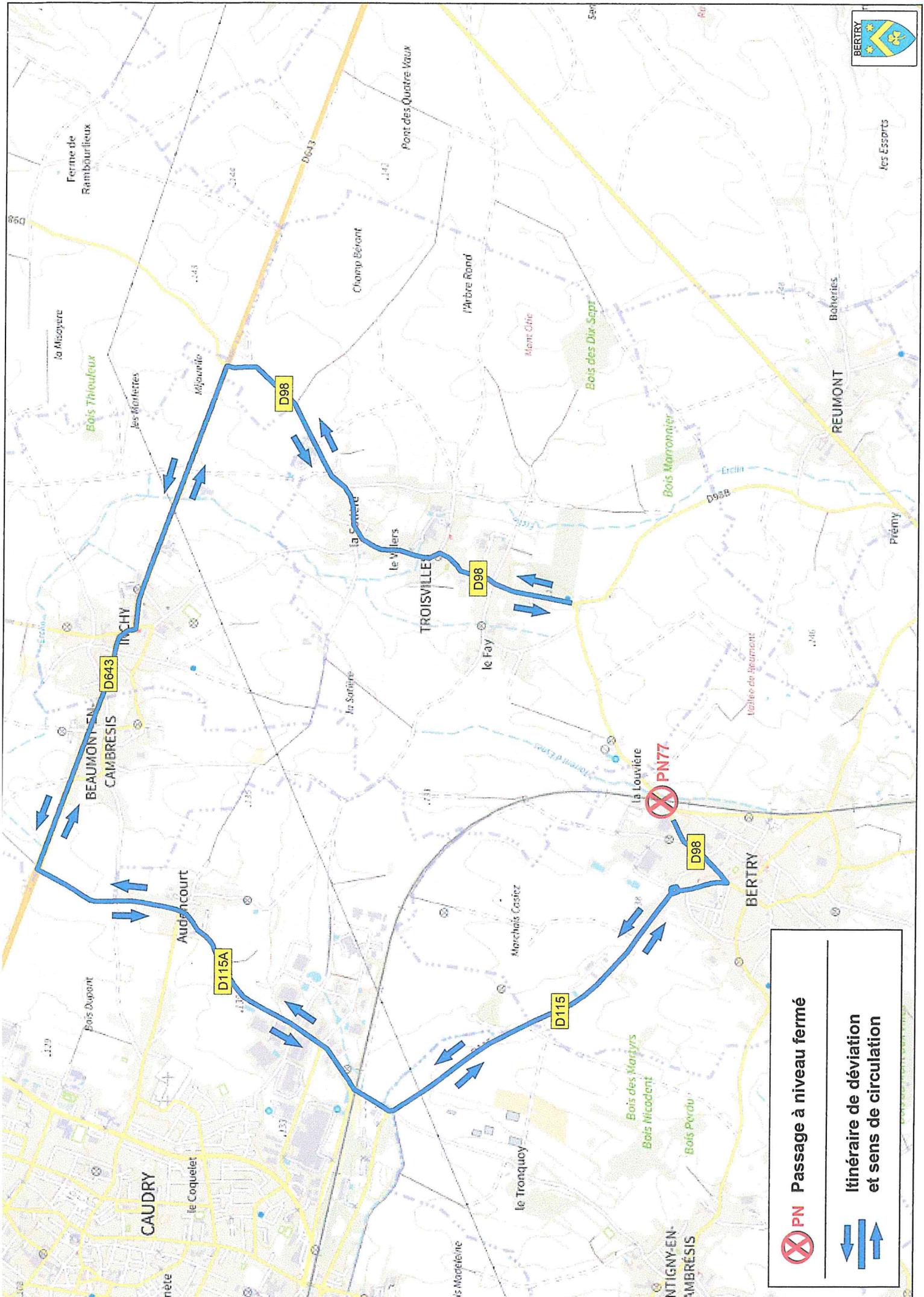
**Article 4 :** Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Chef de la Subdivision Départementale,
- Monsieur le Maire de Caudry,
- Monsieur le Maire de Troisvilles,
- Monsieur le Maire de Beaumont-en-Cis,
- Monsieur le Maire de Inchy,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Clary.

Fait à BERTRY, le 20 JUN 2023

Le Maire,  
Jacques OLIVIER.





 **PN** Passage à niveau fermé

 Itinéraire de déviation  
et sens de circulation